

PROCÈS-VERBAL

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du mercredi 10 décembre 2025, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
M. Normand Sénéchal	Vice-Président
Mme Sophie Charpentier	
M. Jordan Gince	
Mme Marie-Josée Gosselin (virtuel)	
Mme Marie-Ève Laframboise	
Mme Stéphanie Leclerc	
Mme Véronique Menand (virtuel)	
M. André Mongeau	
M. Pascal Savard (virtuel)	
M. Pierre-Luc Tremblay (virtuel)	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
M. Guillaume Blanchet	Directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire
Mme Sylvie Courtois	Directrice adjointe du service du secrétariat général et responsable du traitement des plaintes
Mme Tam Mach	Directrice du service des ressources financières
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

Est absent :

M. Alexandre Girard-Duchaine

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h 05).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

526^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis avec les modifications suivantes : ajouter le point 8.6 Régularisation d'un contrat octroyé en raison de motifs d'urgence et de sécurité - *Adoption* et présenter le point 8.1 Présentation du rapport annuel des activités de la protectrice Régionale – *Information* lors du point 5.1.

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande de la présidence, vous êtes par la présente convoqués à une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel le mercredi 10 décembre 2025 à 19 h à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2025 (docs. 4.0)
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public
- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Direction générale (temps estimé : 50 minutes)
 - 8.1 Présentation du rapport annuel des activités de la protectrice Régionale – *Information* (doc. 8.1)
 - 8.2 PEVR - Suivi
 - 8.3 Rapport sur le plan de mesures d'atténuation des risques – *Adoption* (doc. 8.3)
 - 8.4 Rapport annuel 2024-2025 – *Information* (doc. remis sur place)
 - 8.5 Modification du point 8.2 au procès-verbal du 27 août 2025 – *Adoption* (doc. 8.5)
 - 8.6 Régularisation d'un contrat octroyé en raison de motifs d'urgence et de sécurité - *Adoption* (docs. Remis sur place)
- 9.0 Gouvernance (temps estimé : 5 minutes)
 - 9.1 Prise d'acte des assermentations des membres du conseil d'administration – *Adoption* (doc. 9.1)
- 10.0 Service des ressources humaines (temps estimé : 10 minutes)
 - 10.1 Résiliation d'un contrat d'engagement – personnel enseignant – Huis clos - *Adoption* (doc. 10.1) Ce point est reporté à la séance du 11 février 2026
 - 10.2 Compte rendu du comité des ressources humaines - *Information* (doc. 10.2)
- 11.0 Service des ressources financières (temps estimé : 5 minutes)
 - 11.1 Résultats financiers 2024-2025 – *Information* (doc. 11.1)
 - 11.2 Comptes rendus du comité de répartition des ressources (août 2024 à octobre 2025 – *Information* (doc. 11.2)
 - 11.3 Comptes rendus du comité de vérification du 28 août 2024 et 29 octobre 2025 – *Information* (doc. 11.3)
- 12.0 Service des ressources éducatives (temps estimé : 5 minutes)
 - 12.1 Présentation des résultats de la 1^{re} étape – Primaire et Secondaire – *Information* (doc. 12.1)
- 13.0 Service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire (temps estimé : 15 minutes)
 - 13.1 Calendrier scolaire 2027-2028 de la formation générale des jeunes – *Lancement en consultation* (docs. 13.1)
 - 13.2 Calendrier scolaire 2027-2028 de la formation générale aux adultes - *Lancement en consultation* (docs. 13.2)
 - 13.3 Calendrier scolaire 2027-2028 de la formation professionnelle #1 et #2 - *Lancement en consultation* (docs. 13.3)
 - 13.4 Amendement à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves – *Adoption* (docs. 13.4)
- 14.0 Service du secrétariat général et des communications (temps estimé : 10 minutes)
 - 14.1 Projet de loi 94 – *Information* (doc. 14.1)

14.2	Compte rendu du comité du comité de gouvernance et d'éthique - <i>Information</i> (doc. 14.2)
15.0	Rapport d'activités de la direction générale – Information
16.0	Affaires diverses (<i>temps estimé : 10 minutes</i>)
16.1	Suivi à la réception d'un avis du PRÉ – <i>Information - Huis clos</i> (docs. présentés sur place)
17.0	Levée
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
4.0	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2025
527 ^e RÉSOLUTION :	
ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> , le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;	
CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;	
IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc :	
DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> ;	
D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2025.	
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	
5.0	Affaires découlant des procès-verbaux
Aucun sujet	
5.1	Présentation du rapport annuel des activités de la protectrice régionale / Période de questions – <i>Information</i> (ancien point 8.1)
La protectrice régionale de l'élève (ci-après PRÉ), Mme Johanne Vallières, fait une présentation de son rapport annuel. Elle souligne qu'elle est à sa deuxième année à titre de protectrice régionale de l'élève pour le Centre de services scolaire des Laurentides. Elle exerce également ce rôle pour les centres de services scolaires des Mille-Îles et de Laval.	
Mme Vallières, fait état des principes applicables à la PRÉ, soit : l'impartialité, l'indépendance, le respect des droits des parents, la confidentialité, le rôle de formuler des recommandations et de rétablir le lien de confiance par la médiation.	
Des informations sur le processus de plainte sont fournies. Il est précisé que la PRÉ peut se saisir à n'importe quel moment d'une plainte, notamment pour des actes à caractère sexuel.	
La PRÉ fait un état de l'ensemble des plaintes traitées sur le territoire. Celle-ci précise que pour l'année 2024-2025, elle a traité quatre plaintes pour le Centre de services scolaire des Laurentides, mais qu'il n'y a eu aucune recommandation particulière. Pour l'année 2025-2026, certaines plaintes sont actuellement en traitement.	
Mme Vallières précise qu'il est possible d'accéder au processus de plainte par le site Internet du Centre de services scolaire ou des écoles ainsi que sur Québec.ca dans la section « Protecteur national ».	

Le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, demande quelle est la distinction entre le nombre de recommandations versus le nombre de signalements.

La PRÉ, Mme Vallières, indique que 44 % des plaintes sont fondées, ce qui a résulté en 133 recommandations.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'il peut y avoir plus d'une recommandation pour une même situation.

Sortie de l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise.

(Incidence : il est 19 h 35)

L'administratrice, Mme Sophie Charpentier, demande de distinguer le processus de plainte actuel avec ce qui prévalait avant 2023.

La PRÉ, Mme Johanne Vallières, indique qu'avant 2023, il y avait un autre type de protecteur dans un autre type de cadre qui ne bénéficiait pas de la même indépendance des organismes scolaires.

L'administratrice, Mme Charpentier, demande s'il y a une tendance à la hausse pour les plaintes.

Mme Vallières indique que des hausses sont constatées, mais que certains types de plaintes qui ont fait l'objet de recommandations ne reviennent plus et qu'il y a moins de plaintes de classement cette année.

Un membre du public qui ne s'identifie pas demande si les recommandations sont coercitives ou non.

La PRÉ, Mme Johanne Vallières, indique que si les recommandations sont acceptées par le Centre de services scolaire, un suivi est fait par le PRÉ. Si elles sont implantées, le dossier est fermé. Mme Vallières explique que la collaboration au niveau du suivi de l'implantation n'est pas la même dans tous les centres de services scolaires. Il est précisé que le pouvoir de suivi se dégage lorsque la recommandation est acceptée.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que le Centre de services scolaire doit accepter la recommandation.

La PRÉ, Mme Vallières, explique que la plupart des recommandations sont acceptées et elles apparaissent dans le rapport d'activité.

Le membre du public qui ne s'identifie pas demande ce qui arrive si le Centre de services scolaire refuse la recommandation.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que c'est alors au Centre de services scolaire de se justifier.

Retour de l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise.

(Incidence : il est 19 h 44)

6.0 Période de questions - Public

M. Mathieu Bouthillette, résident de Val-David, questionne les motifs pour lesquels aucune autorisation de voyage n'a été accordée à l'Option développement hockey de la Polyvalente des Monts, alors que le sous-traitant était prêt à s'impliquer dans l'organisation du voyage.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'aucune demande de voyage n'a été acheminée. Il précise qu'un projet doit d'abord être transmis par le conseil d'établissement au secrétariat général afin de suivre le processus d'approbation. Il ajoute qu'une distinction doit être

faite quant au rôle d'une agence de voyages. Il indique également que, cette année, en raison d'une directive reçue du ministère de l'Éducation, aucun voyage aux États-Unis n'est autorisé, ce qui constitue la différence par rapport aux années précédentes.

Il est également mentionné qu'une politique de voyage est actuellement en consultation.

M. Mathieu Bouthillette souligne que la politique en consultation ne comporte pas de critères quantifiables permettant de départager ce qui peut être accepté.

M. Hugo Lavictoire, résident de Sainte-Agathe-des-Monts, demande s'il existe un plan visant à sécuriser l'Option développement hockey advenant d'autres modifications ou décret.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'en raison du nombre limité d'inscriptions en secondaire 3, il n'est pas possible d'offrir le même service. Il précise que la révision des inscriptions et des services offerts se fait annuellement. Il ajoute que, bien qu'il faille répondre aux besoins, le faible nombre d'inscriptions cette année a posé problème.

Mme Léa P. Lauzon, résidente de Val-David, exprime qu'il serait préférable d'améliorer les communications avec les parents lorsqu'il est anticipé qu'il n'y a pas suffisamment d'inscriptions pour assurer la viabilité d'un programme.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il serait effectivement souhaitable d'aviser davantage en amont et de rechercher des alternatives. Il précise qu'une sensibilisation sera effectuée afin d'identifier des options et de les communiquer à l'avance.

Mme Amélie Raymond, résidente de Sainte-Agathe-des-Monts, s'interroge sur le positionnement quant aux voyages et demande s'il y a eu une évolution. Elle exprime des préoccupations concernant le voyage prévu en secondaire 4 l'an prochain et se dit sceptique quant au fait qu'aucune demande de voyage n'ait été présentée au Centre de services scolaire.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il est possible d'en discuter avec la direction de l'école, mais qu'aucune demande provenant du conseil d'établissement n'a été formulée pour ce voyage.

Mme Raymond demande comment il est possible de savoir si le conseil d'établissement a présenté une demande de voyage.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, précise que les parents peuvent interpellier le conseil d'établissement et communiquer avec la direction de l'école.

Mme Raymond demande si l'argument selon lequel il n'est pas possible de libérer un enseignant a un impact sur la décision de ne pas autoriser un voyage.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que cette question doit être discutée avec la direction de l'école. Il précise toutefois qu'un voyage ne doit pas avoir pour effet de nuire aux élèves qui demeurent à l'école. Il ajoute que des préoccupations liées à l'absentéisme des enseignants subsistent et qu'il ne faut pas pénaliser les autres élèves.

Mme Julie Tourangeau, résidente de Sainte-Agathe-des-Monts, souligne un manque de communication concernant les voyages scolaires de l'Option développement hockey et s'interroge sur l'origine de cette situation. Son questionnement vise notamment les voyages en secondaire 4 et en secondaire 5. Elle indique que les parents sont mobilisés et souhaitent connaître la situation réelle en lien avec les budgets, tout en questionnant la transparence dans ce contexte.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'aucune demande provenant du conseil d'établissement n'a été reçue pour ce voyage.

Il précise également qu'il communiquera avec le directeur de la Polyvalente des Monts, puisqu'il n'est pas possible de présumer des intentions.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique qu'il n'y a rien à cacher.

Mme Amélie Raymond, résidente de Sainte-Agathe-des-Monts, indique qu'une rencontre est prévue avec la direction de l'école et les représentants des niveaux de l'Option développement hockey, et qu'il serait pertinent d'impliquer davantage de personnes dans cette rencontre.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il s'agit d'une bonne idée d'impliquer davantage de personnes. Il rappelle le processus à suivre : la demande du conseil d'établissement doit être

transmise au secrétariat général, qui formule ensuite une recommandation à la direction générale pour approbation.

M. Tardif précise que la première étape pour se rendre au conseil d'établissement consiste à passer par la direction de l'école.

Mme Lauzon mentionne qu'il existe un enjeu à cette première étape.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'il revient au conseil d'établissement de se positionner et qu'il existe des enjeux liés au remplacement du personnel.

Il est précisé par l'un des parents présents que le contractuel, M. Michel Vallière, souhaitait assurer l'organisation du voyage.

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, rappelle que, conformément à la loi, les voyages scolaires sur le temps scolaire relèvent du conseil d'établissement.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, souligne la fin de la période de questions.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne qu'il discutera avec la direction de l'école et qu'un suivi sera effectué lors de la prochaine rencontre du conseil d'administration. Il précise toutefois que, pour le moment, il n'est pas possible d'analyser une situation qui n'a pas été soumise.

7.0 Comité de parents

Le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, fait un compte rendu de la dernière rencontre du comité de parents.

Les sujets suivants ont été discutés :

- Le point concernant la politique encadrant les voyages scolaires a été reporté à décembre.
- Les élections visant la désignation d'un membre parent au conseil d'administration ont été reportées en raison de l'absence de candidatures.
- Le soutien aux élèves et le remplacement.
- Les caméras de surveillance à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin.
- Le budget et les erreurs liées aux échelons de certaines personnes ayant dû être compensées.
- Les journées portes ouvertes au secondaire et le manque de choix.
- La sécurité à l'extérieur des écoles.
- L'intimidation au secondaire.
- Le processus de plainte.
- La politique alimentaire et les allergies.
- Le compte rendu du comité environnement et de son plan d'action.
- La régie interne du comité de parents.
- Les représentations auprès de la Fédération des comités de parents.
- Le compte rendu d'une formation concernant la *Loi sur l'instruction publique*.
- Le protecteur régional de l'élève.
- La représentation lors de l'assemblée générale.
- La Fondation pour la réussite des élèves.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 Présentation du rapport annuel des activités de la protectrice Régionale / Période de questions – *Information*

Ce point a été présenté au point 5.1.

8.2 PEVR - Suivi

En suivi au Plan d'engagement vers la réussite, il est mentionné par le directeur général, M. Sébastien Tardif, qu'un sondage relativement au bien-être est en cours par le service des ressources humaines.

8.3 Rapport sur le plan de mesures d'atténuation des risques – *Adoption*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait une présentation du projet de résolution. Il explique qu'en vertu de la Politique de gestion des risques de corruption et collusion, le rapport sur le plan de mesures d'atténuation des risques doit être présenté au comité de vérification avant son adoption par le conseil d'administration, ce qui a été fait.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que lui-même, le vice-président, M. Normand Sénéchal, ainsi que l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc, étaient présents au comité de vérification et se déclarent satisfaits de la présentation.

528^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU QU'en vertu de cette directive un plan annuel de gestion des risques doit être adopté;

ATTENDU QUE le plan annuel de gestion des risques doit faire l'objet d'un suivi annuel notamment par le comité de collusion-corruption;

ATTENDU QUE le dernier plan annuel de gestion de risque a fait l'objet d'une adoption par la 377^e résolution du conseil d'administration en date du 10 avril 2024;

ATTENDU la Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle adoptée en vertu de la 840^e résolution du conseil des commissaires en date du 11 décembre 2019;

ATTENDU QUE conformément à cette politique, une reddition de compte doit s'effectuer auprès du comité de vérification et que celle-ci comprend une réévaluation des risques ainsi qu'une surveillance de l'efficacité des actions mises en place au regard des risques jugés importants;

ATTENDU QUE cette reddition de compte a été effectuée auprès du comité de vérification le 29 octobre 2025 notamment par la présentation du document intitulé Rapport sur le plan de mesures d'atténuation des risques;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par le comité de collusion-corruption;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée au comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le plan annuel de gestion de risques qui fait partie intégrante du document intitulé *Rapport sur le plan de mesures d'atténuation des risques*, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote CA528-25 étant entendu que celui-ci doit faire l'objet annuellement d'un suivi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Rapport annuel 2024-2025 – *Information*

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, explique aux fins du public et de tous les membres du conseil d'administration ce que l'on retrouve dans le rapport annuel dont notamment, les règles de composition des comités, un résumé du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR,) en soulignant que celui-ci guide les actions du Centre de services scolaire des Laurentides, une section sur la lutte contre l'intimidation et la violence, l'examen des plaintes et la présentation des résultats financiers.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, invite tous les intéressés à prendre connaissance du rapport annuel qui est disponible sur le site Internet de l'organisation.

Aucune question n'est posée.

8.5 Modification au procès-verbal du conseil d'administration du 27 août 2025 – *Adoption*

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, présente le projet de résolution en indiquant que le sens n'est pas modifié par le retrait d'une phrase.

529^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT les représentations faites auprès du directeur général et les explications fournies par celui-ci;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer une modification au procès-verbal adopté;

ATTENDU que la modification ne cible pas une résolution adoptée par le conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. André Mongeau :

DE MODIFIER le procès-verbal adopté en retirant la phrase qui se retrouve au dernier paragraphe de la section 8.2, se lisant ainsi « La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, mentionne que plusieurs enseignants ont été absents et que le soutien est à moduler. Ce qui a été mis en place au niveau primaire comme soutien est à reproduire au niveau secondaire. »

DE MANDATER le secrétaire général afin d'inscrire la modification au livre des procès-verbaux conformément aux normes reconnues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.6 Régularisation d'un contrat octroyé en raison de motifs d'urgence et de sécurité – *Adoption*

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, présente le projet de résolution en expliquant qu'il s'agit de régulariser un contrat octroyé pour des motifs d'urgence.

Il est expliqué qu'un parallèle est à faire avec le Pavillon Lionel-Groulx qui a dû être relocalisé puisque la structure du toit ne pouvait plus supporter la charge de neige.

Celui-ci précise que, il y a environ deux semaines, il a été confirmé que le toit de l'école Sacré-Cœur, à Saint-Donat, ne pouvait supporter qu'une charge de neige de 6 à 8 pouces. En raison de cette situation et des accumulations de neige observées durant la saison hivernale, le directeur général a décidé, conformément à sa délégation de fonctions et de pouvoirs pour les contrats de 250 000 \$ et moins, d'octroyer un contrat en urgence.

Le contrat a été octroyé sur la base des représentations formulées par la direction du service des ressources matérielles. Il a été attribué à une firme ayant déjà remporté deux appels d'offres par le passé. De plus, le montant du contrat était inférieur au prix estimé. En raison de cet octroi pour des motifs de sécurité, des économies seront réalisées et aucun bris de service n'est prévu.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que, par souci de transparence et puisque le contrat se rapproche du seuil de la délégation de fonctions et de pouvoirs, l'entérinement du conseil d'administration est demandé.

530^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le directeur général détient la délégation de fonctions et de pouvoirs pour octroyer un contrat de construction comportant une dépense entre 100 000 \$ à moins de 250 000 \$ en fonction du point 94 de la délégation;

ATTENDU QU'il est possible en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et de l'article 7.5.1 de la *Politique régissant les contrats d'approvisionnement de services et de travaux de construction* d'octroyer un contrat de gré à gré pour des raisons d'urgence et de sécurité;

ATTENDU les représentations faites par la direction du service des ressources matérielles quant à l'urgence et au danger;

ATTENDU les représentations faites par la direction du service des ressources matérielles quant à la somme consentie pour ce contrat de 230 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE tout projet de construction peut entraîner des extras pouvant rapprocher la valeur du contrat d'un dépassement de la délégation de fonctions et de pouvoirs du directeur général;

CONSIDÉRANT QU'il est exceptionnel qu'un contrat soit octroyé pour des motifs d'urgence et de sécurité;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire et du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ENTÉRINER l'octroi contractuel fait pour des motifs d'urgence et de sécurité à l'entreprise Karmat pour la somme prévue de 230 000 \$ plus taxes, le tout sous réserve que les obligations afférentes au SEAO soient effectuées conformément aux pratiques reconnues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.0 GOUVERNANCE

9.1 Prise d'acte des assermentations des membres du conseil d'administration – *Adoption*

531^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la désignation des membres de la communauté par le comité de cooptation s'étant tenu le 8 octobre 2025 et en vertu de la 523^e résolution du conseil d'administration en date du 8 octobre 2025;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Véronique Menand :

QUE le conseil d'administration PRENNE ACTE de la prestation de serment de Mme Sophie Charpentier à titre de membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, de services sociaux ou des affaires pour une entrée en fonction à partir de la prestation de serment pour un mandat se terminant le 30 juin 2028;

QUE le conseil d'administration PRENNE ACTE de la prestation de serment de M. Jordan Gince à titre de membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans pour une entrée en fonction à partir de la prestation de serment pour un mandat se terminant le 30 juin 2028;

QUE le conseil d'administration PRENNE ACTE du dépôt des déclarations en vertu des articles 4 et 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*;

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres précités ont prêté serment devant le directeur général en son bureau et fait la déclaration suivante :

« Je, soussigné(e), (), domicilié(e) au (), déclare sous serment, conformément à l'article 143.3 de la Loi sur l'instruction publique, que je m'engage à remplir fidèlement les devoirs de ma charge, à titre de membre du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides dans le respect des normes d'éthique et de déontologie édictées par le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone.

De plus, je m'engage à agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui me sont conférés, avec honnêteté, intégrité, rigueur, objectivité, modération, bonne foi, prudence, diligence, loyauté, dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Laurentides et des élèves qu'il dessert.

Je respecterai la confidentialité de tout renseignement de nature confidentielle qui m'est transmis ou qui est porté à ma connaissance à l'occasion ou pendant l'exercice de mes fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration et après la fin de mon mandat. »

Les prestations de serment des membres sont insérées au livre des délibérations du conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.1 Résiliation d'un contrat d'engagement – personnel enseignant – Huis clos - Adoption

Ce point est reporté à la séance du conseil d'administration du 11 février 2026.

10.2 Compte rendu du comité des ressources humaines – Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait un compte rendu du dernier comité des ressources humaines. Lors dudit comité, une présentation portant sur la main-d'œuvre a été faite, incluant l'embauche et les projections par corps d'emploi. Certains corps d'emploi suscitent des préoccupations, notamment les ouvriers d'entretien. Il est précisé que le programme de référencement fonctionne bien, toutefois certaines catégories d'emploi génèrent peu de réponses.

En raison de l'ajustement budgétaire, certains programmes d'optimisation n'ont pu être reconduits, soit la « super secrétaire » et la « super technicienne en service de garde » qui soutenaient ces corps d'emploi.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'une recommandation a été formulée au comité visant la mise en place d'une « équipe volante » pour les concierges et les ouvriers d'entretien.

L'opportunité d'un partenariat travail-études avec le cégep de Saint-Jérôme et le CISSS des Laurentides a également été discutée. Un souhait a été exprimé d'obtenir davantage de données d'embauche pour le personnel de soutien administratif et technique.

11.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 Résultats financiers 2024-2025 – Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, présente la nouvelle directrice du service des ressources financières, Mme Tam Mach, qui est en poste depuis trois jours.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'un déficit d'environ 2,5 millions de dollars a été constaté, ce qui représente approximativement 1,5 % du budget. Ce déficit découle en partie de sommes retirées rétroactivement par le ministère de l'Éducation après l'embauche de membres du personnel.

Une partie de ce déficit a été absorbée par les revenus accumulés qui s'élevaient à 750 000 \$. Il est précisé que, pour l'avenir, une meilleure prévisibilité devrait permettre d'éviter cette situation. Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que, pour la majorité des établissements scolaires, aucune préoccupation majeure de déficit n'est observée, à l'exception d'un établissement où une problématique particulière est constatée. Il est expliqué que, d'un point de vue comptable, certains services de garde étaient en surplus et que des ajustements étaient requis afin d'imputer toutes les sommes possibles. Au terme de l'audit comptable réalisé par les auditeurs externes, aucune anomalie n'a été décelée et la seule réserve indiquée a été la même que celle indiquée à tous les autres centres de services scolaires. La directrice du service des ressources financières, Mme Tam Mach, présente les détails des résultats financiers 2024-2025, en précisant que certaines dépenses découlaient de situations d'urgence, notamment les coûts liés au déneigement de toiture effectué en urgence. L'administrateur, M. Jordan Gince, demande si l'ensemble du parc immobilier a fait l'objet d'analyses quant à sa structure. Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que des inspections visuelles sont réalisées pour l'ensemble des immeubles. Lorsque des signes étaient préoccupants, notamment dans les bâtiments à structure de bois, des murs ont été ouverts afin de procéder à des expertises supplémentaires. L'administratrice, Mme Sophie Charpentier, mentionne qu'il est préoccupant de devoir utiliser des surplus afin de réduire un déficit. Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'un équilibre budgétaire doit être maintenu et que la formation professionnelle connaît actuellement des difficultés à cet égard. Il précise que la prévisibilité permettra de réduire le déficit. Comme environ 75 % du budget est consacré aux salaires, il est difficile d'ajuster la situation financière une fois les embauches effectuées, surtout lorsque des compressions budgétaires surviennent par la suite. Les ajustements en cours d'année sont d'autant plus complexes dans un contexte de sécurité d'emploi.	
11.2	Comptes rendus du comité de répartition des ressources (août 2024 à octobre 2025 – <i>Information</i>) La directrice du service des ressources financières, Mme Tam Mach, indique que les comptes rendus sont déposés et invite les membres à poser des questions. Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, souligne que la prise de connaissance des comptes rendus est importante pour l'information liée à la répartition des ressources. L'administrateur, M. Jordan Gince, demande si le budget est le même, peu importe le nombre d'élèves ou de diagnostics d'élèves. Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que l'adéquation n'est pas comme auparavant, compte tenu des planchers de service établis.
11.3	Comptes rendus du comité de vérification du 28 août et 13 novembre 2025 – <i>Information</i> Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, explique que lors du dernier comité de vérification, il y a eu une présentation du rapport des auditeurs et du plan de mesures d'atténuation des risques. La directrice du service des ressources financières, Mme Tam Mach, présente un document résumant les comités de vérification.

L'administratrice et directrice du service des ressources éducatives, Mme Stéphanie Leclerc, fait une présentation des résultats de la première étape pour les niveaux primaire et secondaire.

Il est expliqué qu'au niveau primaire, des augmentations des résultats sont constatées, à l'exception de la 4^e année.

Au niveau secondaire, des baisses de résultats sont constatées en français, ce qui nécessite une analyse afin d'apporter des correctifs. En mathématiques, des hausses de résultats sont observées, à l'exception du secondaire 2. En anglais, malgré de légères diminutions, les résultats demeurent très bons. En univers social, les résultats sont généralement en hausse, bien que des baisses soient notées en secondaire 2 et 3. En sciences, le taux de réussite est en hausse, sauf en secondaire 2. Enfin, dans l'ensemble des matières à sanction, les taux de réussite augmentent, à l'exception du français en secondaire 5.

13.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, présente les différents calendriers scolaires et les projets de résolution.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, demande si la semaine de relâche sera arrimée avec le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord. M. Blanchet indique que la vérification a été effectuée bien que cela ne soit pas encore confirmé.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, demande s'il est possible d'avoir une deuxième semaine de relâche à l'automne.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que cela n'est pas possible puisque, conformément aux règles conventionnées, la rentrée scolaire ne peut être avancée.

M. Sénéchal demande s'il est possible de regrouper davantage de journées pédagogiques en novembre.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique qu'il serait difficile de compresser l'ensemble des besoins de l'année afin de constituer un bloc de journées pédagogiques.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, indique que la possibilité d'une deuxième semaine de relâche existe dans le secteur privé, mais non dans le secteur public, puisque des moments pédagogiques sont nécessaires afin d'assurer une régulation au cours de l'année.

L'administrateur, M. Pascal Savard, indique qu'il éprouve certaines préoccupations quant à la fatigue du personnel si la dernière journée avant les fêtes est le 23 décembre.

L'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise, indique qu'en 2007, le congé débutait en début de semaine et que, dans les deux situations, des enjeux étaient présents.

13.1 Calendrier scolaire 2027-2028 de la formation générale des jeunes – *Lancement en consultation*

532^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de l'Éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, R.R.Q., c-l-13.3, r.8;

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal :

DE DÉPOSER le projet de calendrier scolaire de la formation générale des jeunes 2027-2028 tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote CA532-25 pour en faire partie intégrante pour que s'amorce ainsi le processus de consultation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Calendrier scolaire 2027-2028 de la formation générale aux adultes – *Lancement en consultation*

533^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.I-13.3 en vertu duquel le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale des adultes, R.R.Q., c-I-13.3, r.9;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

DE DÉPOSER le projet de calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2027-2028 tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote CA533-25 pour en faire partie intégrante pour que s'amorce ainsi le processus de consultation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.3 Calendrier scolaire 2027-2028 de la formation professionnelle #1 et #2 – *Lancement en consultation*

534^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.I-13.3 en vertu duquel le centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation professionnelle, R.R.Q., c-I-13.3, r.10;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Josée Gosselin :

DE DÉPOSER le projet de calendrier scolaire de la formation professionnelle #1 et #2 2027-2028 tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote CA534-25 pour en faire partie intégrante pour que s'amorce ainsi le processus de consultation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.4 Amendement à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves – *Adoption*

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Guillaume Blanchet, présente le projet de résolution et les explications quant au libellé qui a été modifié dans la politique.

535^e RÉSOLUTION :

ATTENDU les fondements de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) et plus particulièrement sur les articles 1, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 40, 80, 204, 211, 222, 236, 239, 240, 242, 461.1 et 468, le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par le Centre de services scolaire après consultation du comité de parents (extrait);

ATTENDU le lancement en consultation du projet d'amendement de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves conformément à la 454^e résolution adoptée le 8 octobre 2025;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire ainsi que de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves, tel que figurant au document annexé aux présentes sous la cote CA535-25.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

14.1 Projet de loi 94 – *Information*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait un résumé de la *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives* aux membres du conseil d'administration. Un document émanant de la Fédération des centres de services scolaires du Québec a été déposé à cet effet. Il n'y a aucune question des membres.

14.2 Compte rendu du comité du comité de gouvernance et d'éthique – *Information*

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, fait un compte rendu de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique s'étant tenue le 8 octobre 2025. Lors de cette rencontre, l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, a été nommé président. Les nouveaux documents d'engagement et d'intérêt des membres du conseil d'administration ainsi que les rapports d'évaluation du CA ont été déposés. La diffusion et la mise en place du code d'éthique à l'intention des centres de services scolaires ont fait l'objet de discussion.

Les sujets suivants ont également été discutés;

- Suivi de la diffusion d'information quant à la divulgation d'actes répréhensibles.
- Bilan de progression des membres du CA et des CÉ.
- Amendement aux règles de procédures régissant la tenue des séances du conseil d'administration où les ajouts suivants ont été proposés :
 - Si des administrateurs désirent explorer un sujet ou qu'un sujet soit discuté, ceux-ci peuvent également en amont de ladite séance le soumettre à la présidence et à la direction générale.
 - Afin d'assurer une continuité au sein des différents comités, il est souhaité qu'au moins un membre du conseil d'administration qui siégeait l'année précédente soit sur le même comité.
 - Le comité de révision d'une décision et le comité consultatif sur la qualité des services qui sont maintenant obsolètes en raison de changements législatifs.
 - Ajouter à la gestion d'instance, le principe que le président demande si le vote est nécessaire avant de conclure à une résolution adoptée à l'unanimité.
- Mise à jour du document de mandats, rôles et responsabilités du comité de gouvernance et d'éthique.

15.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – INFORMATION

Aucune question n'est soumise.

16.0 Affaires diverses

16.1 Suivi à la réception d'un avis du PRÉ – *Information - Huis clos*

536^e RÉSOLUTION : Huis clos

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, de siéger à huis clos pour l'étude de ce point.

(Incidence : Il est 21 h 46).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

537^e RÉSOLUTION : Levée du huis clos

IL EST PROPOSÉ par le vice-président du conseil d'administration, M. Normand Sénéchal, de lever le huis clos.

(Incidence : Il est 21 h 53).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.0 Levée de la séance

538^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Jordan Gince, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 21 h 54).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

